

**L'An DEUX MIL DOUZE
et le Treize DECEMBRE
à vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

PRESENTS : Mmes CALLENAERE -BRUGIRARD F – ROUX M- Mrs PERRIN R-
CROZET G- PION G – PHILIPPON M- BORDIN P- DURAND G

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : BUTIN N

Absents : COHAS D

Secrétaire de séance : PION G

N ° 38

Objet : Modification du tableau des emplois de la commune de Saint Marcel d'Urfé

Conformément à la loi, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal précédemment
Considérant le décret de loi n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Le Maire propose à l'assemblée,

- de supprimer le poste *de rédacteur chef* à TNC : 18 heures hebdomadaires et de créer celui de *rédacteur principal de 1^{ère} classe* pour la même quotité horaire, à effet du 1^{er} août 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE: d'adopter la création de poste ainsi proposé.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01 août 2012

N ° 39

Objet : Participation aux frais de Scolarité de l'école publique de St Martin la Sauveté

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de St Martin la Sauveté d'une demande de participation aux frais de scolarité concernant les élèves du village scolarisés à l'école publique et privée : maternelle et primaire de St Martin la Sauveté.

Après avoir noté les frais de scolarité de l'école publique qui s'élèvent à 532.36 € et après en avoir délibéré le conseil décide de participer aux frais de scolarité à hauteur de 319.42€ par élève issue du public et la même somme pour ceux issus de l'école privée.

N ° 40

Objet Indemnités kilométriques de Mr MICHALET pour l'usage de son véhicule personnel pour les besoins de la commune

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que Mr Christian MICHALET, l'agent d'entretien de la commune, utilise parfois son véhicule personnel Ford pour les besoins de la commune. Celui-ci peut donc prétendre à des indemnités de déplacement.

Mr MICHALET Christian a établi un état récapitulatif des kilomètres parcourus et a fourni une attestation de son assureur prouvant qu'il est bien garanti pour de tels services rendus.

Au vu de ces faits Mme Le Maire propose conformément à l'arrêté du 24 avril 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques:

- Pour l'année 2011: une indemnité de 527.8 euros, soit 1508 kilomètres x 0.35 euro/km

Où cet exposé le Conseil municipal décide d'octroyer la somme de 527.8 euros pour 2011 à Mr Michalet Christian, montant qui sera imputé à l'article 6251 Voyage et déplacement en section de Fonctionnement.

N ° 41

Objet : Convention de mise à disposition temporaire et ponctuelle de local à titre gratuit à l'association Emmaüs

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de l'association Emmaüs de Mably dans lequel il est émis un souhait d'établir une convention pour la mise à disposition à titre gratuit, temporaire et ponctuel d'un local situé dans les bâtiments communaux de la commune afin de mettre à jour leur assurance.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et demande à son conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, ouï le courrier et la convention et après en avoir délibéré donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention proposée.

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
39 -2012 : Participation aux frais de Scolarité de l'école publique de St Martin la Sauveté
40-2012 : Indemnités kilométriques de Mr MICHALET pour l'usage de son véhicule personnel pour les besoins de la commune
41-2012 : Convention de mise à disposition temporaire et ponctuelle de local à titre gratuit à l'association Emmaüs

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
BORDIN PATRICK		
BUTIN NICOLAS	Absent	
CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE		
COHAS DIDIER	Absent	
CROZET GUY		
DURAND GILLES		
PHILIPPON MARC		
PION GERARD		
ROUX MARYLINE		
PERRIN RAYMOND, Maire		